

Club du 3^e âge de Corps
LE PETIT CORPATUS



N°77

PROCES VERBAL REUNION CONSEIL MUNICIPAL

du 31 Janvier 1986 à 20H 30

PRESENTS : MM. CARDIN, ROUX, PELLISSIER, MOUSSIER, GUEYDAN, JOURDAN, PAULIN, RICHARD, SENAC

REPRESENTE : M. BALMET

EXCUSES : MM BLANC, BONDARNAUD, GALVIN

ABSENTS : MM. GONTARD, DESBOIS

I - TRANSPORT SCOLAIRE BAS QUET à RN 85

La demande de mise en service d'un transport scolaire départemental du Bas Quet à la RN 85 a été refusée par la Direction de l'Equipement, Division Transport. La Régie Communale de Transports de CORPS, sollicitée, ne peut, par ce fait intervenir. Une subvention annuelle "d'approche" de 1 180 F par élève, ayant été accordée par le Conseil Général, les parents d'élèves de Quet doivent s'organiser entre eux.

II - VEHICULE L.V.T

L.V.T étant obligé de changer la R.4 en très mauvais état, sollicite la Commune pour faire l'acquisition en son nom afin de pouvoir récupérer la T.V.A. Le montant de cette acquisition hors T.V.A sera versé en Perception de CORPS par L.V.T en un seul versement avant paiement par la Commune.

III - DENEIGEMENT

Après étude du devis de location d'un engin de déneigement fourni par l'Equipement, paraissant plus onéreux,

- Le Conseil Municipal demande à M. RIVIERE de s'équiper d'un matériel plus adapté pour déneiger les rues de CORPS, mais aussi les routes en périphérie et les parkings, après signature d'un contrat liant la Commune et M. RIVIERE.

- Le vieux camion benne et l'estafette étant en mauvais état, le Conseil Municipal étudiera l'acquisition d'un petit camion.

IV - RADIATEURS

Devant les différentes demandes d'acquisition de radiateurs du Mas-de-la-Côte, le Conseil Municipal fixe le prix de vente à 50 F TTC l'élément du radiateur.

V - ADHESION DE LA COMMUNE A L'ANEM

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'Association Nationale des Elus de la Montagne dont la cotisation annuelle s'élève à 352,50 F.

VI - COMPTE RENDU AVEC LE PERSONNEL

- un car est attribué à chaque chauffeur
- racheter 4 containers pour la Commune et inscrire les demandes de particuliers
- faire un courrier à chaque entrepreneur travaillant sur la Commune afin qu'il nettoie la voirie après ses travaux ou lui faire payer une pénalité de 500,00 F.
- construire un auvent en haut des escaliers de la Mairie côté parking église
- établir le plan du cimetière
- la participation au transport des sorties de ski organisées les mercredis par le KUKLOS est fixée à 30,00 F pour les adultes et 20,00 F par les enfants
 - . les sorties seront annulées si le nombre des participants est inférieur à 10,
 - . les sorties devront être organisées dans les stations des alentours et à Orcières Merlette le plus loin.
- les sorties scolaires de ski se déroulent le jeudi Après Midi pour Mme TEMPLIER et le vendredi Après-Midi pour Mme MATHIEU;
- pendant les cours d'informatique M. MEI prend les enfants en cours de gymnastique par demi-groupe, ce qui fait un total de 11 heures effectives de sport scolaire pour M. MEI, et , multiplié par le coefficient 1,9 soit 17H, devient une charge importante pour la Commune.
- M. PASDRMADJIAN annonce sa démission d'employé communal au 31 mars 1986.

VII - PROTECTION PERIMETRE DU CAPTAGE DES SOURCES

Le Conseil Municipal programme une réunion pour étudier ce problème le 16 mai à 14 Heures.

VIII - TELESKIS DE BOUSTIGUE

La remise en état des remontées a été chiffrée à 300 000 F.
Le Conseil Municipal étudie la possibilité de monter jusqu'au journal afin de rendre le stade de neige plus intéressant.

IX - REMBOURSEMENT COURS DE TENNIS A LA SALLE en BEAUMONT

Le coût horaire de M. MEI charges sociales comprises s'élève à 46,00 F. Il sera facturé à la Commune de LA SALLE pour les cours de tennis, 87,40 F l'heure (46,00 F x 1,9)

X - POSTE PUBLIC AU COIN

Tous les résidents du "Coin" ayant le téléphone, le Conseil Municipal décide d'arrêter de rembourser l'abonnement concernant la cabine publique à M. JAMIER.

XI - MANQUE D'EAU AU SANCTUAIRE

Mi janvier le Sanctuaire de La Salette manquait d'eau. Le 24 janvier en présence de la D.D.A, le déversé du départ de Corps a été réduit pour essayer de mettre l'eau au réservoir du Sanctuaire à Dorcières sans aucun résultat. A ce jour, le Sanctuaire a refait sa réserve, grâce à un tuyau provisoire alimentant ce réservoir, installé auparavant.

XII - REKETEMENT DE LA ROUTE DU LOTISSEMENT E.D.F.

Un devis établi par l'Equipement s'élève à 145 285 F.
Ces travaux seront financés par moitié par E.D.F et par la Commune.

XIII - INSTALLATION DE TECHNIC APPLICATIONS SUR LA ZONE DES CHAUX

M. COSTA désirant installer son entreprise sur la zone des Chaux, un bâtiment de la gendarmerie sera démonté et remonté sur la Zone des Chaux. Le montant de la location mensuelle s'élève donc à 1 746, 50 F recouvrant les annuités d'emprunt.
En attendant la mise en place du bâtiment, l'ancienne salle de réunion sera louée à M. COSTA dès février.

XIV - INFORMATIQUE

La candidature de M. CHARLES Patrick a été retenue comme stagiaire T.U.C pour le club informatique. Il débutera le 2 Février.

XV - AGRANDISSEMENT DU VILLAGE DE VACANCES

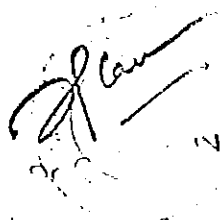
Le projet présenté par le groupe d'architecte EOLE s'adaptant mal au site et ne convenant pas à L.V.T, une réunion est programmée avec nouveau projet architectural et un plan de financement.

XV - MAISON PRA

- Le Conseil Municipal demande à l'O.P.A.C., en attendant de commencer la construction des logements à la place de la Maison PRA, de faire tomber le toit de celle-ci afin d'éviter les accidents.

- L'assurance de cette Maison est prise en charge cette année par la Commune.

Le Maire,



MAIRIE
DE
C O R P S
ISÈRE
38970 CORPS

Le

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er MARS 1986 20H 30

PRESENTS : MM CARDIN, ROUX, BLANC, PELLISSIER, JOURDAN, GUEYDAN,
GONTARD, BONDARNAUD, PAULIN, GALVAIN, SENAC, MOUSSIER, BALMET
RICHARD

Absent : M. DESBOIS

En hommage à M. Olof PALMES, ministre suédois assassiné, M. BLANC demande au Conseil Municipal de respecter une minute de silence.

I - VACANCE POSTE C.A.T.C. (Chauffeur Auto Transport en Commun)

M. PASDRMADJIAN demande une mise en disponibilité d'une année à compter du 1er avril 1986.

Au bout de cette année, M. PASDRMADJIAN pourra être réintégré sur un poste équivalent au sein de la Commune si le Conseil Municipal le souhaite ou dans le département.

Le Maire est chargé de retenir une candidature parmi celles en attente à la Mairie, suivant le profil de poste donné par le Conseil Municipal

- être en possession des permis poids lourds et transport en commun
- être capable de faire de l'entretien de bâtiments et de l'entretien d des réseaux d'eau.

II - DENEIGEMENT

M. RIVIERE répond à la Commune sur la question de déneigement.
IL INDIQUE :

- que son prix horaire est de 230,00 F actualisable suivant l'indexation du coût de la vie, ou sur le prix de l'essence
- qu'un employé communal devra effectué la tournée avec lui.
- qu'un plan précis avec les priorités devra être élaboré.

IL EXPOSE :

- que la lame est actuellement propriété de la commune. Il demande si la Commune désira l'acquérir à ses frais ou si elle essaie de bénéficier de subvention et le Garage RIVIERE rendrait à sa charge le complément.

Le Conseil Municipal constate qu'un camion est nécessaire pour saler, nettoyer les rues, les chemins, débroussailler, transporter du sable, du matériel etc... et faire le ramassage des "monstres" (gros matériaux ne pouvant être mis dans le camion benne des ordures ménagères)

Aussi une commission s'est formée pour étudier la possibilité d'acquisition d'un camion et l'équiper d'une lame :

MM. GUEYDAN, JOURDAN, SENAC, ROUX, PELLISSIER, RICHARD
et MM. MOUSSIÉ et BOUVIER employés communaux.
Une réponse sera donnée à M. RIVIÈRE pour la fin mars.

III - STATION D'EPURATION

Une station d'épuration recolant tous les égouts de CORPS coûterait environ 1 500 000 F.
L'étude ne peut être réalisée par la D.D.A faute de temps et le bureau INFRAIP se propose de la faire.
Le Conseil Municipal accepte l'intervention de ce bureau mais souhaite que la "commission travaux" suive l'étude.

IV - MAISON PRA

1- M. le Maire expose que le toit de la Maison PRA a été démolí afin de prévenir un accident et que la facture de 11 860 F sera payée par la Commune sur le reliquat du P.L.A (Prêt Locatif Aidé). Le montant de ce prêt 261 000 F a permis d'acheter le bâtiment 220 000 F d'où un reliquat de 41 000 F.
Ces travaux seront pris en compte par l'OPAC dès la cession par la Commune.

2- l'OPAC demande à la Commune de mettre en oeuvre une procédure "Dépassement de charge foncière pour insalubrité" qui permettra l'obtenir une subvention de l'Etat de 70 % du déficit.

3- L'OPAC souhaite également que la Commune assure la maîtrise d'ouvrage afin de récupérer la TVA et la DGE. Le Conseil Municipal ne désire pas assurer cette maîtrise et demande à l'OPAC plus de renseignements.

V - REDEVANCES D'ORDURES MENAGERES IMPAYEES

La liste de ces redevances sera demandée à la Perception et une mise en demeure de paiement sera envoyée à chacun.

VI - REDEVANCE EAU

Le Conseil Municipal met en demeure M. RICARD de payer sa facture d'eau de la Maison route de La Salette et refuse de fixer un forfait à chaque locataire tant qu'il n'y aura pas de compteur à chaque logement.

VII - MAISON KORENACKA

Les formalités après le décès de M. KORENACKA étant enfin régularisées, M. le Maire est chargé de signer l'acte de vente.

VIII - GRANGE ROSERAIE

L'acte de vente étant publié, le Conseil Municipal décide de se servir de la Grange comme garage communal après avoir aménagé l'entrée pour passer les véhicules.

IX - CENTRE DE SECOURS

- Mme DUSAUGEY ACCEPTE de percevoir l'indemnité minimale de 50 150 F pour l'acquisition de son terrain, somme déposée par la Commune à la Caisse des Dépôts en attendant sa réponse.

- L'ouverture des plis pour le Centre de Secours ayant été faite, l'opération s'élève à la somme de 1 380 000 F financée par :

125. 000 F Subvention E.P.R
225 000 F Subvention Département
800 000 F Emprunt - 375 000 F par le SIVOM
425 000 F Par la Commune
14 000 F Fonds libres
216 000 F Fonds de compensation de T.V.A

X - INSTALLATION TECHNIC-APPLICATIONS

En remontant le Bâtiment cosmos, il est nécessaire de placer des piliers afin de maintenir le bâtiment.
Le prix de location temporaire de la salle de réunion, à M. COSTA est fixé à 500,00 F par mois.

XI - BATIMENT MAS DE LA COTE

Malgré la surveillance assurée par la Commune des personnes pénétrant dans le bâtiment puisque l'intérieur est dégradé et du matériel semble avoir disparu.
Le Maire est chargé de déposer plainte.

XII - EXTENSION VILLAGE DE VACANCES

Un nouveau plan architectural a été proposé par le groupe d'architectes EOLE satisfaisant le Conseil Municipal et L.V.T.
Reste à étudier la participation financière de L.V.T.

CENTRE DE CONSULTATIONS ET DE PSYCHOTHERAPIE

Cherchons Familles d'Accueil pour personnes ayant besoin, à court ou moyen terme, d'un encadrement familial.

Rémunération pouvant aller jusqu'à : 3500 F par mois. Tel: 76.81.06.28

ASSEMBLEE du CLUB du 3^o AGE DE CORPS

"JOYEUSE RENCONTRE"

18 Janvier 1986

Comme chaque année, le jour de l'assemblée qui a eu lieu pour la 1ère fois dans la salle polyvalente de la mairie de Corps, nous présentons nos vœux de bonne et heureuse année à tous les membres du club et à leurs familles.

Aux nouveaux arrivés parmi nous, ce sont aussi des souhaits de bienvenue, aux absents, aux malades, à tous ceux qui ont été retenus à leur domicile, pour raison d'éloignement, qu'ils soient assurés que nous ne les oublions pas.

Plusieurs de nos membres nous ont quittés: Mme Valla, Henriette, Melle Freychet, Mr Joseph Dumas, et tout dernièrement Mme Hostachy, notre présidente d'honneur qui a tant œuvré pour le club.

L'annonce de son décès nous a profondément touchés. Nous n'aurons plus le plaisir de nous retrouver en sa compagnie, de la revoir et la saluer l'été prochain dans les rues de notre village. Son souvenir restera bien vivant dans nos cœurs. A toute sa famille, à tous les membres du club qui ont perdu un être cher pendant l'année écoulée, nous adressons nos condoléances émues. Nous prenons part à leur douleur en leur disant : courage, espoir.

Mme Rochas étant absente pour cause de maladie, c'est Melle Marie Bernard qui passe à l'ordre du jour de l'assemblée/

ORDRE DU JOUR :

Sont inscrits à l'ordre du jour :

- 1 - les activités du club
- 2 - le compte rendu financier
- 3 - les questions diverses
- 4 - le renouvellement du bureau.

ACTIVITES DU CLUB EN 1985 -

Elles se sont déroulées dans l'ordre suivant :

8 Janvier : Nous avons tiré les rois

19 Janvier : a eu lieu l'assemblée, avec déjeuner au restaurant Dedale.

5 février : Repas de la Ste Agathe au restaurant Dedale.

19 février : dégustation des bugnes, salle du club

16 mars : bal de la mi-carême

23 mars : repas des anciens offert par la municipalité à la pizzeria chez ^mme Aranéo.

En mars, le club a participé à la vente des brioches au profit du cancer .

Du 23 au 30 avril : Voyage de printemps en Espagne Cap-Salou. Le compte rendu de Mme Rutty a été publié dans le Petit Corpatus.

En mai : nous avons partagé un goûter avec le club de Valbonnais, Monsieur Berthier, maire, conseiller général, inaugurerait la salle polyvalente du club.

.....

28 Mai : Voyage d'un jour en Chartreuse, avec déjeuner à St Bueil, transport offert par le club.

15 juin : bal de la fête des pères et des mères.

19 Juin : Voyage d'un jour, excursion au barrage de Grand-Maison, avec arrêt à Allement.

Des hôtesse de l'E.D.F. et agents nous ont accueillis pour nous expliquer son fonctionnement. Mr Galvain Henri a pris le relais et nous a guidés à travers les différentes usines pour la visite des travaux avant de redescendre à Vaujany pour déjeuner - voyage offert par le club.

20 Juillet : Mr la Maire de la Salette et son conseil municipal ont organisé un bal dont la totalité de la recette a été versée au club.

21 Juillet : C'était la vente du pain et des brioches.

4 août : Kermesse du club sous les ombrages frais du jardin de ville.

du 17 au 30 septembre : a eu lieu le séjour en Normandie. Le compte rendu rédigé par Mr Blanc-Lapierre a paru dans le Petit Corpatus.

24 Novembre : matinée culturelle au théâtre de Grenoble avec au programme "Le Pays du Sourire" - transport offert par le club.

Novembre - Invités par le club de la Mure, nous avons assisté au théâtre à un spectacle de choix : danses, ballets mexicains, chorales danses et chants des clubs environnants, avant de partager un excellent goûter : transport offert par le club.

14 Décembre : Arbre de Noël traditionnel préparé en commun avec la maison de retraite.

Comme vous pouvez le constater, notre temps a été bien rempli.

Quelles sont nos prévisions pour l'année 1986 :

7 janvier : fête des rois au club.

18 janvier : Assemblée Générale - déjeuner au Restaurant du Tilleul.
Apéritif offert par le club dans la salle du club mise à sa disposition.

30 janvier : Paëlla au village de vacances en compagnie d'un groupe de Paris.

11 février : dégustation des bugnes.

7 mars : Matinée récréative, animation Croix-Rouge, maison de retraite.

19 avril : repas des anciens offert par la municipalité.

27 avril : En matinée, au théâtre de Grenoble "spectacle "La belle de Cadix"
Transport pris en charge par le club.

24 mai au 31 mai : voyage de printemps en Yougoslavie.

9 juin : voyage de 1 jour en Savoie. Croisière à bord de la Savière sur le haut Rhône (crois. gagnée pour 50 personnes à la suite d'un concours). Transport offert par le club.

17 Juin : Sortie Culture et Loisirs à La Grave.

24 Juin : Voyage à Pérouges - Visite de la Centrale Nucléaire de Creys-Malville - Transport offert par le club.

13 juillet : vente de pain et brioches,

.....

3 août : Kermesse.

9 août : Bal à la Salette (auprofit du club du 3^e âge.)

du 13 au 27 septembre : Séjour de vacances à Piriac-sur-Mer,

8 novembre : concours de belote.

13 décembre : Arbre de Noël maintenu en commun avec la maison de retraite.

Rq. Nous continuerons à participer à l'élaboration du Petit Corpatus,
A la vente des brioches au profit du cancer.

Le bal de la mi-carême est supprimé, celui-ci n'est pas rentable.

Les cours de gymnastique - peuvent être maintenus s'il y a un nombre suffisant de participants.

La vente des cartes d'adhérents débutera en janvier, au prix de 25frs.
(sans changement avec 1985).

La liste des festivités une fois établie, sera lue au cours de nos rencontres hebdomadaires. Puis affichée.

Chaque membre est invité à en prendre connaissance, à retenir les dates pour se libérer de ses obligations et pouvoir aider aux préparatifs des festivités.

Tout le monde se doit d'être au courant.

La parole est à Mme Arbouet pour faire le compte rendu financier de l'année écoulée.

III- Compte rendu financier :

Recettes

99.954frs 35

Dépenses

91.492frs 55

Bénéfice

8.461frs 80

Les finances sont saines.

Rq : Les responsabilités de la trésorière continueront d'être partagées.

Pour chaque manifestation : sorties, voyages, une ou deux personnes établiront les listes et centraliseront l'argent.

La Trésorière encaissera l'argent, établira les chèques.

IV : Renouvellement du bureau :

Le bureau est reconduit.

A la suite de la démission de Mr Jambon comme animateur, de Mme Jambon et de Mme Galvain Colette, comme animatrices, ces personnes sont remplacées par Mme Ruty comme relais sur la Mure. Mr Roux Louis et Mr Galvain Paul, Mr Garnier pour Pellafol, Mme Neige pour la Salette.

Mr Davin coordonne l'action de tous les animateurs, et supervise nos activités avec Mr Veyssière Jean-Louis.

Avant d'offrir l'apéritif à tous les membres présents et d'aller déjeuner au restaurant du Tilleul avec nos invités, nous adressons nos vifs remerciements à messieurs les maires des 3 communes, à leur conseil municipal, aux employés municipaux de la commune de Corps à qui nous faisons souvent appel pour nos sorties, voyages et organisations, festivité. Merci à la population du village et des environs à tous les généreux donateurs, à toutes les personnes obscures dont l'aide est précieuse.

Nous adressons un merci à Mr le maire de la Salette, qui avec son conseil municipal a la charge d'organiser le bal de la Salette dont la recette globale a produit la coquette somme de 4680frs.

Merci à Mr Vincent, président du Sivom qui nous a versé les subventions de 84 et 85.

Merci à Mr Marzoka pour le beau jambon qu'il nous a offert le jour de la kermesse.

A Mme Roux dévouée animatrice qui nous aide aux préparatifs de nos voyages.... kermesse etc..

A messieurs Veyssière, Davin, Galvain Paul, Mary Léon, Roche, Charles Pieri dont nous apprécions le dévouement, la délicatesse, la prévenance tout au long de l'année et surtout en Normandie nous adressons nos vifs remerciements.

Nous sommes heureux de souligner une fois de plus la bonne tenue de tous ceux qui participent à nos différentes organisations, à la jeunesse en particulier toutes nos félicitations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Rendez-vous à l'année prochaine.

Après avoir partagé un excellent repas l'après-midi a été consacrée à la projection de diapositives par Mme Roux et Mr Veyssière.

Heureux souvenirs de nos voyages, de nos rencontres où grâce à la pellicule nous retrouvons aussi, non sans une certaine émotion, les visages familiers de tous ceux qui nous ont quittés.

AMELIORATION DE L HABITAT (dernière année)

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat va prendre fin en décembre 1986.

C'est avant cette date que les propriétaires (occupants ou bailleurs) intéressés pour faire des travaux d'amélioration de leurs logements doivent constituer leurs dossiers de demande de subvention.

Pour tout renseignements, s'adresser à Monsieur VILLECOURT:

- au Comité d'Habitat Rural, 5 place Gustave Rivet
38100 GRENOBLE - Tél. 76.87.33.73.

ou en permanence :

- Mairie de la Salle en Beaumont, les 2° et 4° mercredis du mois de 14h. à 15h.
- Mairie de Corps, les 2° et 4° jeudis du mois de 10h. à 11h.

SEJOUR EN YUGOSLAVIE

Le club du 3° âge organise un séjour en Yougoslavie:
du 24 au 31 Mai. Les inscriptions et le versement de 400frs devront se faire avant le mardi 1° avril à la permanence du club.

Prix du voyage : 1475frs.

Renseignements auprès de Mme ARBOUET - tél. 76.30.01.47 et

Mme EYMARD - tél. 76.30.02.38.

- ASSEMBLEE GENERALE 1985 -

ORDRE DU JOUR :

- Rapport d'activité
 - Rapport financier
 - Activité 1986
-

1/ RAPPORT D'ACTIVITE

Durant l'année 1985, nous avons compté :

- 178 ABONNES, qui se composent :
 - 49 CARTES ADULTES,
 - 129 CARTES ENFANTS, FAMILLES NOM
BREUSES, ET 3EME AGE.
- 9 863 PRETS DE LIVRES :

- Bandes Dessinées : 7 445

- Romans, Policiers:
S.F. L. enfants : 2 418

- ACTIVITE CASSETTES : 651 Locations

Cette activité marche très bien. Il est mis à la disposition des personnes un service pour enregistrer les cassettes.

- ACHAT DE LIVRES ET DE CASSETTES :

- 54 LIVRES ACHETES	}	TOTAL : <u>252 ACHATS</u>
- 114 BANDES DESSINEES		
- 55 CASSETTES		
- 29 LIVRES (équivalent ouvrages)		

- ABONNEMENTS : 5 Titres sont mis à la disposition des lecteurs

- QUE CHOISIR
- L'EXPRESS
- LE NOUVEL OBSERVATEUR
- LE JOURNAL DE LA MAISON
- BRICOLAGE TOUT FAIRE

Ces revues peuvent-être consultées sur place ou empruntées pour une période d'une semaine.

- SUBVENTION :

- L'Assemblée Générale remercie le Conseil Général pour la subvention de 7 500 Francs perçue en 1985.

- Nous renouvelons, pour l'année 1986, la même demande d'aide du Département afin de permettre la poursuite des activités qui ont pu être mises en place.

2/ RAPPORT FINANCIER

Quitus est donné à la gestion : ANNEXE I

Le projet du Budget est approuvé : ANNEXE II.

3/ PROJET 1986

- MONTANT DES COTISATIONS :

Même tarif pour la carte annuelle soit :

TARIF NORMAL : 35 FRANCS

TARIF REDUIT : 25 FRANCS

La location par livre ou par cassette est la suivante :

- 3 Francs la Bande dessinée
le livre enfant
la bibliothèque rose ou verte
- 5 Francs le roman, le policier, la science-fiction
- 5 Francs la cassette.

Pour les amendes : 1 Franc pour la Bande dessinée, le
livre enfant et la bibliothèque rose et verte

5 Francs pour le roman, le policier,
la science-fiction.

ceci par semaine supplémentaire de retard.

A NOTER : Pour l'enregistrement d'une cassette il sera demandé la somme de 10 Francs.

- HORAIRES :

Ouverture au public : JEUDI : 10 H A 12 H
SAMEDI : 14 H A 16 H.

- ACTIVITES SCOLAIRES :

Les jeudis, Mesdames TEMPLIER et MATHIEU envoient des enfants chercher un stock de 20 Livres pour lire à l'école.

Il es possible que lors du dernier trimestre les élèves viennent un après-midi par semaine à la bibliothèque comme durant l'année 1985.

- REMERCIEMENTS :

Nous remercions Mesdames MARTINELLI et BALMET pour l'aide bénévole et précieuse lors des remplacements de la bibliothécaire.

- OUVERTURE PROCHAINE D'UNE VIDEOTHEQUE :

Messieurs PASORMADJIAN et TETU sont chargés de prendre contact avec une maison de location sur GRENOBLE afin de louer à la bibliothèque un stock de vidéocassettes renouvelable tous les mois.

Dans le cas de la confirmation de cette activité, une ouverture supplémentaire de la bibliothèque serait envisagée.

A.G. DU 25.01.86.

- RAPPORT FINANCIER -RECETTES :

Abonnements et locations	5 568,00 Frs
Subvention Communale	23 930,92 Frs
Subvention Départementale	7 500,00 Frs
Avoir C. C. P. (RELIQUAT 1984)	2 871,19 Frs

TOTAL 39 870,11 Frs

DEPENSES :

Fournitures Papèteries	976,85 Frs
Personnel (indemnités et charges sociales)	23 930,92 Frs
Achat de livres, cassettes, B.D.	10 480,98 Frs
Abonnements	1 430,00 Frs
Équipement Bibliothèque : réserves	3 000,00 Frs
Divers	61,00 Frs

TOTAL 39 879,75 Frs

BALANCE : - 9,64 Frs

ANNEXE II

- PROJET DE BUDGET -

RECETTES :

Abonnements et locations	5 500,00 Frs
Subvention Communale	24 000,00 Frs
Subvention Départementale	8 000,00 Frs

<u>TOTAL</u>	37 500,00 Frs
--------------	---------------

DEPENSES :

Fournitures Papèteries	1 000,00 Frs
Personnel (indemnités et charges sociales)	24 000,00 Frs
Achat de livres, cassettes, B.D.	11 000,00 Frs
Abonnements	500,00 Frs
Divers	1 000,00 Frs

<u>TOTAL</u>	37 500,00 Frs
--------------	---------------

HORAIRE DE LA SEMAINE SAINTE

Rameaux - (9h: La Salette
23 Mars (9h:45 Corps
(11h: Quêt-en-Beaumont

Mercredi
26 mars 18h. Corps: Célébration pénitentielle sans
absolution collective.

Jeudi
27 mars de 10h à 11h. Corps: confessions
- Célébration de la Cène du Seigneur :
- 18h. Corps
- 20h.30 Pellafol

Vendredi
28 mars - 15h. (Corps - Chemin de la Croix
Célébration de la Croix)
- 18h. - Corps
- 19h.30. Quêt en Beaumont

Samedi
29 mars 16h. à 18h. - Corps Confessions
21h. Corps - Vigile Pascale

Pâques
30 mars 9h.30 - Côtes de Corps
9h.45 - Corps
11h. - Pellafol
11h. - Quêt en Beaumont

Une bonne nouvelle pour tous : Le Christ est ressuscité.
Ouvre les yeux et regarde autour de toi tous ces vivants, tous
ces hommes et ces femmes :

- qui se libèrent de la fatalité
- qui ne se laissent pas envahir par le mensonge
- qui ont le courage de lutter contre l'individualisme
- qui s'unissent pour se mettre au service des autres.

BONNE FETE DE PAQUES

Sinté de l'article paru dans le dernier Numéro. (transmis par H. FERRIERE)

Nous citerons les deux plus connus en Europe :

- AUTOPHON de construction Suisse ; fréquence 457 kilo-hertz
signaux sonores avec haut parleur
portée 40 à 50 mètres
- PIEPS de construction Autrichienne ; fréquence 2,5 kilo-hertz
signaux sonores avec écouteur
portée 20 à 30 mètres
moins cher que l'AUTOPHON

4. L'UTILISATION DES EMETTEURS RECEPTEURS

Même avec des émetteurs et récepteurs techniquement parfaits, la recherche d'une victime ne sera pas couronnée de succès si le système est mal utilisé.

Quatre phases sont à distinguer au cours d'une opération de sauvetage :

1. Déplacement des sauveteurs jusqu'au lieu de l'accident
2. Localisation à distance
3. Localisation finale
4. Dégagement de la victime

Le bon déroulement de chacune de ces phases est essentiel et mérite un instant de réflexion.

a) Déplacement des sauveteurs jusqu'au lieu de l'avalanche

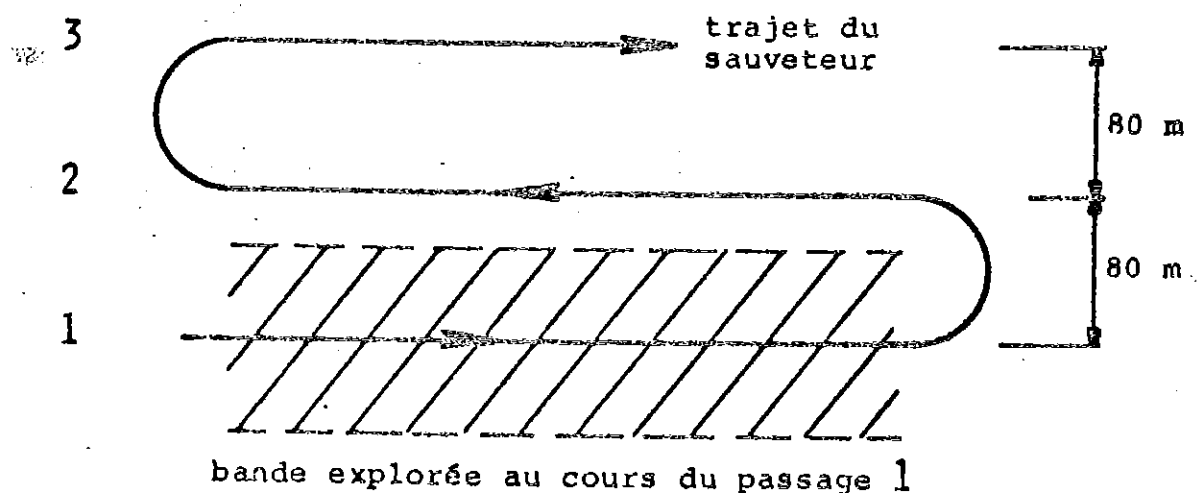
La meilleure situation semble être celle où ce sont les camarades même de la victime qui sont munis des moyens de recherche. Cela ne pourra se produire que si l'avalanche n'a pas enseveli tout le groupe et l'on voit apparaître les conseils habituels à donner aux randonneurs : ne pas avancer trop près les uns des autres... Autres conseils pour la recherche : les zones dangereuses ne seront traversées qu'individuellement ; il conviendra de se rapprocher du lieu où doit commencer la recherche en restant hors de la coulée : la vitesse de progression est en général plus rapide etc...

b) Localisation à distance

Il s'agit ici de se rendre en progressant sur le terrain avalancheux, jusque

dans la zone où le signal caractéristique de l'émetteur recherché est perçu. Pour cela, c'est un véritable balayage par bandes de la coulée avalancheuse qui sera effectué. La largeur à donner aux bandes dépend de la portée des appareils émetteurs-récepteurs utilisés. Ne connaissant à priori, ni la profondeur de l'ensevelissement, ni la position de l'émetteur par rapport à la surface de la neige, ni l'état de fonctionnement de cet émetteur, ni les conditions de propagation des ondes dans la neige qui recouvre la victime, une certaine marge de sécurité doit être prise afin d'assurer une exploration complète du terrain. Par exemple avec un appareil de portée 50 mètres, il conviendra d'explorer des bandes de 40 mètres de part et d'autre du sauveteur, c'est à dire que l'on effectuera des passages le long de lignes espacées de 80 mètres (figure 3)

FIGURE 3



Dans cette phase c'est donc le déplacement correct du sauveteur qu'il convient d'assurer, par exemple grâce à des balises placées sur les flancs de la zone explorée.

c) Localisation finale

Le sauveteur ayant capté le signal émis par la victime, il s'agit de localiser celle-ci rapidement et avec précision. Ainsi qu'il a été dit, cette recherche s'opère soit en recherchant le signal maximal par déplacement du sauveteur, soit en visant la direction qui donne ce maximum. La localisation fine devra s'effectuer si possible à moins de 1 mètre près afin de ne pas être obligé de creuser un volume trop important dans la neige.

d) Dégagement de la victime

La victime ayant été localisée avec plus ou moins de précision, il conviendra de la dégager le plus rapidement possible. Le volume de neige à enlever dépend évidemment de la profondeur où se trouve l'enseveli et de la précision avec laquelle on a déterminé sa position. Par ailleurs, le temps nécessaire au dégagement dépend des moyens de déblaiement dont disposent les sauveteurs : gants de ski pour les camarades, pelles pour l'équipe de secours. Le tableau ci-dessous donne le temps nécessaire pour dégager une victime enfouie sous 1,30 m de neige suivant la surface de la zone à creuser et suivant les moyens dont disposent les sauveteurs :

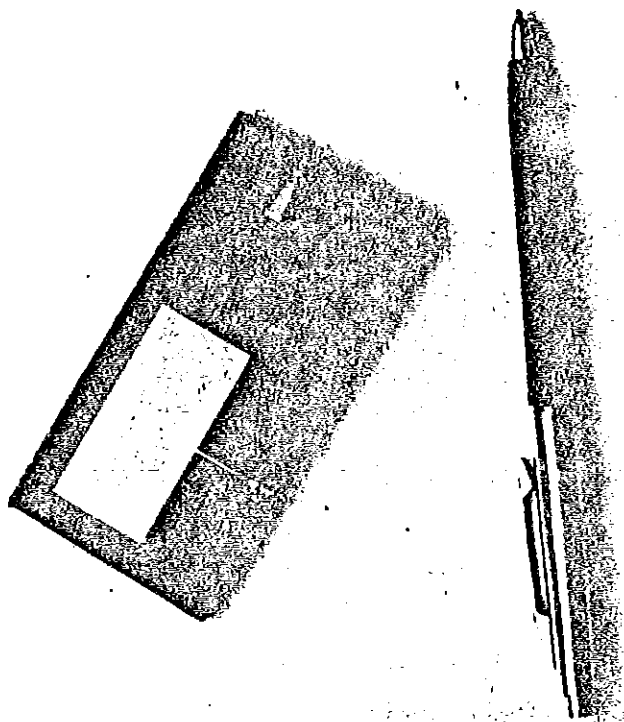
Surface à creuser en m ²	Durée de dégagement	
	avec pelle en minutes	sans pelle en minutes
0,79	8	40
2,01	20	102

Ici encore nous voyons qu'il ne suffit pas que la victime soit porteuse d'un émetteur pour que son sauvetage soit effectué dans un temps suffisamment court.

Cette remarque nous amène tout naturellement à un examen critique des possibilités des émetteurs-récepteurs.

5. LA PLACE DES SYSTEMES EMETTEURS-RECEPTEURS

Les systèmes à émetteur et récepteur ne constituent pas des curiosités de laboratoire ; ils sont construits, ils sont vendus dans le commerce, et l'on peut se demander pourquoi ils ne sont pas plus largement répandus auprès des personnes ou des groupes exposés au danger d'avalanche.



Le Répondeur Passif (le stylo donne l'échelle)

Au delà de leur prix, qui certes constitue un élément d'appréciation, c'est probablement parce que la seule possession par un groupe d'ensembles émetteurs-récepteurs n'offre pas une assurance totale ou quasi-totale de survie aux éventuelles victimes.

Examinons le problème du prix de ces appareils. Les constructeurs, interrogés sur ce point, répondent que des fabrications en très grande série seraient susceptibles d'abaisser les prix, mais pour en arriver là il faudrait réaliser une certaine normalisation des appareils existants en vue d'assurer leur compatibilité : l'éventuel acheteur doit pouvoir utiliser son appareil en tous lieux quelle que soit la station de sports d'hiver qu'il fréquente ou la course en montagne qu'il entreprend. Je pense que si l'on n'est pas parvenu à un accord sur ce point, au-delà de rivalités nationales ou d'intérêts commerciaux, c'est qu'en réalité un autre problème se pose : pour être sauvé après avoir été enseveli sous une avalanche, il ne suffit pas d'avoir, un jour dans le passé, acheté un petit émetteur-récepteur pour un prix aussi faible que possible.

C'est donc en quelque sorte la philosophie du sauvetage par émetteur-récepteur que nous allons maintenant envisager.

Quelle efficacité aura l'appareil s'il n'est pas maintenu en état de marche, s'il n'est pas périodiquement testé, si les batteries qui l'alimentent ne sont pas chargées "à bloc" ? Le randonneur mettra-t-il effectivement son appareil en route dès le début de sa course ou bien pour économiser les piles, attendra-t-il d'être dans la zone qu'il estime dangereuse ? Hélas il sera souvent trop tard.

Quelle chance de succès peut avoir une opération de sauvetage conduite par les camarades de l'enseveli qui ne sont pas entraînés au maniement de l'appareil en situation réelle ou qui ne possèdent pas de pelles à neige pour dégager la victime déjà localisée ? Ont-ils dégagé la victime que souvent ils n'auront pas les moyens pour la réchauffer ou les connaissances en secourisme suffisantes pour la ré-animer.

Il faut donc bien comprendre que l'émetteur-récepteur n'est pas en soi une assurance tous risques, mais c'est l'un des éléments d'un système de sauvetage. Le système de sauvetage comprend certes des matériels (émetteurs-récepteurs portatifs ou appareils lourds aux mains des équipes de secours) mais il comprend

aussi des hommes entraînés et des procédures précises qu'il convient de respecter scrupuleusement pour parvenir à la meilleure efficacité. Et ce sont les servitudes ainsi imposées pour assurer le bon fonctionnement de tout le "système" qui limitent la prolifération des émetteurs-récepteurs.

Ainsi est-ce pour s'affranchir de ces servitudes que des études ont été entreprises pour trouver des systèmes radioélectriques autres que les émetteurs-récepteurs.

6. LES AUTRES DISPOSITIFS RADIOELECTRIQUES DE RECHERCHE

C'est vers le cas des victimes non-coopérantes, c'est à dire celles qui n'ont pas eu le désir (ou la possibilité) de se munir d'un "signe distinctif" que se portent les efforts de divers laboratoires de recherche.

Nous citerons deux réalisations qui en sont encore au stade expérimental.

a) Le radar

L'équipe de secours est munie d'un appareil puissant (donc lourd et peu maniable) qui envoie une émission radioélectrique vers le manteau neigeux : un obstacle, corps humain ou pierre, renvoie une partie de l'énergie qu'il reçoit, permettant ainsi sa localisation.

Les inconvénients résultent de la difficulté qu'il y a à séparer l'écho provenant d'une victime des échos provenant d'autres obstacles.

b) le répondeur passif

C'est une sorte de radar qui suppose que la victime est munie d'un re-émetteur permettant d'identifier l'origine des signaux reçus par l'appareil porté par les sauveteurs. Ce re-émetteur pourrait être :

- léger, bon marché, incorporable aux vêtements,
- ne nécessitant pas de source autonome d'énergie, donc une durée de vie pratiquement illimitée.

7. CONCLUSION

Je ne voudrais pas terminer cet exposé sur une note trop pessimiste.

Les appareils radioélectriques de recherche des victimes d'avalanches sont techniquement valables et font l'objet d'un perfectionnement progressif. Des systèmes voisins verront prochainement le jour.

Mais je ne pense pas qu'apparaisse bientôt un appareil universel et garantissant à 100 % le succès d'une opération de secours.

Le succès résulte d'une suite de facteurs dont aucun n'est à négliger : la préparation de la sortie, l'entraînement au maniement des appareils, la prudence, la discipline, le respect strict des règles de procédure, le sang-froid etc...

Il vous appartiendra certainement d'utiliser de tels appareils ou de conseiller d'éventuels acheteurs. J'espère vous avoir donné quelques éléments d'information, mais en réalité le but d'un tel exposé au terme du stage auquel vous avez participé est double :

- d'une part, vous apporter quelques précisions sur les moyens dont vous disposerez pour organiser des secours ;
- mais également recueillir vos avis.

Il est en effet extrêmement précieux pour les chercheurs qui travaillent en vue de perfectionner des dispositifs de plus en plus sophistiqués de connaître le point de vue des utilisateurs. Aussi, plutôt que de poursuivre cette conférence, je vous propose de participer à une discussion ouverte sur les problèmes que je viens d'évoquer rapidement.

FIN

CLUB CORPS INFORMATIQUE

Le club fonctionne dans l'ancienne école maternelle :

- le Lundi de 18h à 20h
- le Mercredi de 10h à 12h
- de 14h à 18h
- de 20h à 22h
- le Vendredi de 20h à 22h

pour l'accès à l'ordinateur, avec l'aide de
CHARLES Patrick T.U.C. Municipal

- le Samedi de 16h à 18h

avec Monsieur Jean BLANC animateur

- le Samedi de 18h à 20h

avec Monsieur Daniel BEAUDOIN animateur

Prix de la carte d'adhérent pour 1986 : 10 Francs

SAINTE BARBE DIGNEMENT FETEE

Le dimanche 2 février, les pompiers ont avec un peu de retard, fêté la Sainte Barbe. Le banquet préparé par Antoine a eu lieu au restaurant des voyageurs et a rassemblé une trentaine de convive, une délégation des pompiers de Mens s'était jointe à la compagnie de sapeurs-pompiers de Corp. Le soir, les épouses étaient invitées à manger la gratinée et à finir cette journée de détente appréciée par tous les participants.



ET SAINTE-AGATHE AUSSI

Le mercredi 5 février, ce sont les dames qui se sont retrouvées au restaurant du Tilleul pour le traditionnel repas de Sainte-Agathe, une vingtaine de personnes y ont participé et après avoir dégusté le repas préparé par Claude, ont continué la soirée par des chants et des danses. Le clou de l'animation a été la venue de deux élégantes inconnues qui ont l'ambiance déjà chaleureuse. Rendez-vous a été pris dans les deux assistances pour l'année prochaine.



AMICALE RENCONTRE AU CLUB DU 3° AGE

Le jeudi 30 janvier, le club du 3° âge avait répondu à l'invitation d'un groupe du 3° âge qui séjournait au village de vacances et une dizaine de membres se sont trouvés avec des parisiens venus en vacances de neige autour d'une délicieuse paëla.

Pendant une semaine, ces vacanciers ont découvert notre pays et les joies du ski de fond qu'ils ont pratiqué à Pellafol et la Joue du Loup.

Pendant le repas, les discussions sont allées bon train sur la façon de vivre à Paris et ici, les avantages et les inconvénients, etc...

Puis la soirée s'est terminée par des danses, tous les participants étaient enchantés de cette rencontre amicale animée par Michel PEROT et son équipe.



LES BUGNES AU CLUB DU 3° AGE

Malgré le froid, une quarantaine de membres se sont retrouvés dans la salle du club le mardi 11 février pour déguster les bugnes de Mardi gras, préparées par Amédée, notre boulanger. Bien arrosées, elles ont fait le régal de tous les participants et ont marqué la fête de Mardi gras par le plaisir de se retrouver en agréable compagnie.



UNE BOUGIE DE PLUS POUR NOTRE DOYENNE

Le jeudi 23 janvier, Mme Elodie BLANC, notre doyenne avait fêté ses 93 ans. A cette occasion, le Dr Gérard CARDIN, maire, était venu lui souhaiter un bon anniversaire et lui apporter quelques fleurs.

Mme Blanc, tout émue de cette attention et toujours aussi vive et enjouée, malgré les années, lui avait donné rendez-vous pour l'année prochaine, malheureusement 3 jours plus tard, elle était frappée par la maladie et transportée à l'hôpital des Sablons, puis ramenée à l'hôpital de la Mure où elle devait y décéder le vendredi 7 mars.

Ses obsèques ont été célébrées à Corps le samedi 8 mars et un long cortège l'a accompagnée à sa dernière demeure.

Avec Mme Elodie Blanc disparaît une vieille figure corpatus, chacun gardera le souvenir de sa gentillesse et de sa vicacité. Nous prenons part à la peine de Marcel, son fils et Yvette sa fille et de leur famille et leur présentons nos condoléances attristées.



MARDI GRAS A LA MATERNELLE

Pour fêter Mardi Gras, les 28 enfants de la maternelle, présents mardi après-midi, avaient revêtu les costumes de leur héros préféré, et la maitresse évoluait au milieu des Pierrot, Colombine, fée, princesse, prince arabe, Zorro, etc..

Tous rivalisant d'élégance, dans les costumes préparés par les mamans et Mme Serre, et utilisant les masques réalisés par eux-mêmes.

Un goûter terminait cet après-midi très apprécié des tout petits et consacré au carnaval.

LA CLASSE DU COURS PREPARATOIRE ET COURS ELEMENTAIRE 1^o ANNEE,
autour de l'arbre de NOEL.



LES ENFANTS DE LA MATERNELLE, LE JOUR DE MARDI-GRAS.



Charlotte à l'orange

Temps de préparation : 40 mn - Repos : une nuit

INGRÉDIENTS pour

6 personnes :

3 oranges, 75 g de sucre,
4 feuilles de gélatine. Une
trentaine de biscuits à la
cuillère, 3 dl de crème fraîche.

GARNITURE : 1 orange et de
l'angélique confite à volonté.

2

Râpez le zeste de 2 oranges
après les avoir lavées et
brossées.

3

Pressez le jus des 3 oranges et
versez-le dans une casserole,
ajoutez le sucre et le zeste
râpé. Laissez réduire de moitié.

4

Faites ramollir les feuilles de
gélatine dans de l'eau froide.

5

Incorporez-les une à une au
sirop d'orange chaud, en
mélangeant bien.

6

Tapissez un moule à charlotte
de papier d'aluminium.
Recouvrez le fond et les parois
de biscuits à la cuillère taillés
pour former une rosace dans le
fond et coupés tout autour à la
hauteur du moule.

7

Fouettez la crème fraîche et
bien froide fermement,
au fouet électrique.

8

Quand le sirop est froid — sans
être pris —, mélangez-le à la
crème fouettée.

9

Versez le tout dans un moule en
intercalant avec des débris de
biscuits. Terminez par des
biscuits. Placez une assiette et
un poids par-dessus et mettez
au frais jusqu'au lendemain.

10

Démoulez et décorez à volonté
de tranches d'oranges confites
et de morceaux d'angélique.
— Pour confire les tranches
d'oranges, faites-les pocher
doucement dans un sirop de
sucre fait avec 1/4 l d'eau et
250 g de sucre.

Le Saint-Honoré

Préparation : 25 mn - Cuisson : 45 mn - Finition : 40 mn

1

INGRÉDIENTS pour
6 personnes : POUR LE
SOCLE : 250 g de pâte brisée.
POUR LES CHOUX : 1/4 l
d'eau, 100 g de beurre, 1 c à
soupe de sucre, une pincée de
sel, 150 g de farine, 4 œufs.
POUR LE CARAMEL : 200 g
de sucre, 1 c à soupe d'eau,
un filet de citron. POUR LA

CRÈME : 2 feuilles de gélatine,
3 jaunes d'œufs, 100 g de
sucre, 1 c à soupe de fécule de
maïs, 1/4 l de lait, 1 gousse de
vanille, 4 blancs d'œufs.

2

Aboissez la pâte brisée au
rouleau sur 1/2 cm d'épaisseur.

3

Découpez-la en vous aidant

d'une assiette ou d'un
couvercle comme emporte-
pièce, en une abaisse ronde de
25 à 30 cm de diamètre.

4

Préparez la pâte à choux :
faites chauffer lentement l'eau
avec le beurre, le sucre et le
sel, jetez d'un seul coup toute
la farine et desséchez la pâte
en remuant sur feu doux.

5

Incorporez les œufs entiers,
un à un hors du feu.

6

Mettez la pâte dans une poche
à douille à embout large et
couchez-la tout autour de
l'abaisse de pâte brisée en for-
mant 2 spirales. Mettez le reste
en petits tas espacés sur une
autre plaque.

7

Faites cuire à four chaud

(200 °C) préchouffé, 25 à
30 mn pour les petits choux,
45 mn pour le socle.

8

Préparez un caramel blond
avec le sucre imbibé d'eau et
de jus de citron. Trempez-y les
petits choux et collez-les sur la
couronne en pâte à choux.

9

Préparez la crème : faites
ramollir les feuilles de gélatine
dans de l'eau froide. Mélangez
les jaunes d'œufs, le sucre et la

fécule de maïs, versez le lait
bouilli avec la vanille sur ce
mélange et faites épaissir sur
feu doux en remuant. Incorpo-
rez la gélatine.

10

Fouettez les blancs d'œufs
en neige ferme, mélangez-les
délicatement à la crème
préparée.

11

Garnissez le centre du gâteau
avec cette crème. Servez le
jour-même.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	C	O	N	S	E	I	L	L	E	U	R	S	G	O	
2	H	I	A	T	U	S	O	P	T	E	E	S	R		
3	A	S	I	A	T	I	Q	U	E	E	N	E	E		
4	T	I	N	T	E	S	V	I	L	L	A	S	A		
5	O	F	U	R	A	E	R	O	S	T	A	T	S		
6	U	L	E	P	A	N	T	E	E	M	O	I			
7	L	L	E	E	P	E	E	L	O	U	E	R	A		
8	L	O	T	I	R	A	Y	E	R	E	T				
9	L	U	G	O	T	I	N	S	U	I	R	E			
10	E	P	O	U	M	O	N	E	S	F	A	D	O		
11	M	E	N	O	Y	A	E	U	S	S	E	P			
12	E	A	D	R	E	S	S	E	S	A	L	E			
13	N	E	H	R	U	S	I	A	V	I	L	R			
14	T	A	A	E	R	E	A	G	I	T	E	E	S		
15	S	U	I	S	S	E	S	E	N	E	D	E			

CARNET ROSE

Nous avons appris avec joie, la naissance de ::

Anaïs, fille de Mme et Mr REYNIER Charles, employé chez Mr Venzin.

Dan, petit fils de Mr et Mme Vernerer d'Amsterdam.

Nous adressons nos sincères félicitations aux parents et nos meilleurs aux bébés.

CARNET BLANC

Nous avons appris avec plaisir, le mariage célébré à Grenoble de Mlle Isabelle REYNIER, fille de Madame Veuve Albert REYNIER avec Monsieur Gilles MONIN.

Nous adressons tous nos vœux de bonheur aux jeunes époux et sincères félicitations aux parents.

CARNET DE DEUIL

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de :
Irénée MAGNAN frère et Beau-frère de Mme et Melle MAGNAN.

Albertine SANSOM, née JAMIER;

Jean Le BOT, époux de Mme Le BOT, née Janine HOSTACHY.

Elodie BLANC, doyenne de Corps, Mère et Belle-mère de Marcel BLANC et Yvette et Robert DIDIER;

Baptiste PESENTI, époux de Mme Jeannine PESENTI, née ACHARD.

Thérèse ABONNEL, décédée à Grenoble.

Nous prenons part à la peine de leur famille et leur présentons nos sincères condoléances.

REMERCIEMENTS

Mme TURC, Directrice de la Maison de Retraite Marthe et Albert HOSTACHY et les pensionnaires, remercient sincèrement toutes les personnes qui ont effectué des dons lors du décès de Mme Marthe HOSTACHY, co-fondatrice de l'établissement.

A NOS LECTEURS

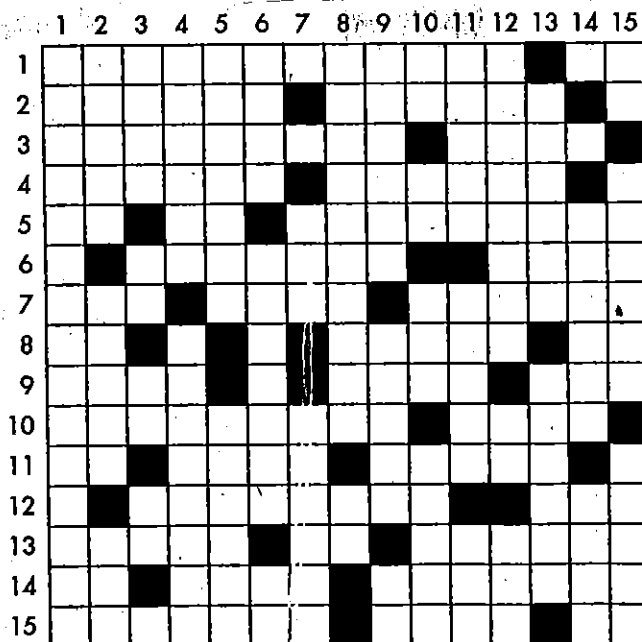
RENOUVELLEMENT DES ABONNEMENTS

Nous remercions les nombreux lecteurs ayant déjà renouvelé leur abonnement au Petit Corpatus et invitons ceux qui ne l'ont pas encore fait à le faire rapidement, sinon ils ne recevront pas le prochain numéro.

Rappel du tarif pour l'année, pour les numéros distribués à Corps : 56frs.

80frs pour les numéros envoyés par la poste, en espèces ou par chèques au nom de l'Association Culture et Loisirs de l'Obiou à envoyer à Gisèle Roux, le Cliché à Corps (ouvert pendant les vacances de Pâques et le jeudi Matin, après).

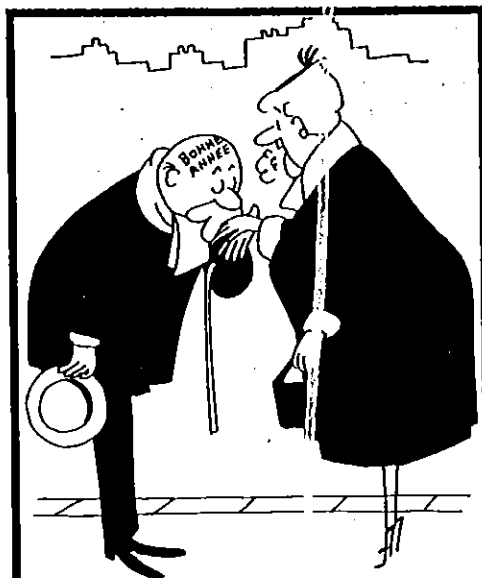
MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT. — 1. Ne sont pas les payeurs. - Ordre de saut aux parachutistes. 2. Combat entre voyelles. - Choisis. 3. Jaune. - Amant de Didon. 4. Te conduis comme une cloche. - Beaux pavillons. 5. Au fou l' - Patrie d'Abraham. - Ballons. 6. Ville et détroit en Grèce. - Trouble. 7. Terre non reliée naturellement. - On peut la croiser sur un pré. - Encensera. 8. Saint normand. - Zébrer. - Sert à lier. 9. Ville d'Espagne. - Sans connaissance. - Faisait bouillir nos ancêtres. 10. A bout de souffle après des cris. - Chanson lusitanienne. 11. Pronom. - Fit boire la tasse pour de bon. - Temps compliqué d'un auxiliaire. 12. Son carnet est un petit annuaire. - Grise les Britanniques. 13. Père de Mme

Gandhi. - Annonce une hypothèse. - Rabolisser. 14. Possessif. - Mis au courant. - Turbulentes. 15. Ils sont très neutres. - Monnaie d'échange avec la rhubarbe. - A des point noirs.

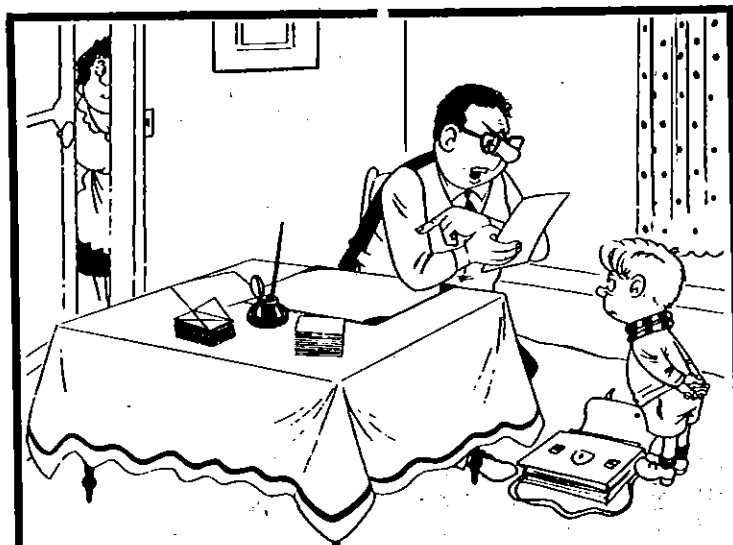
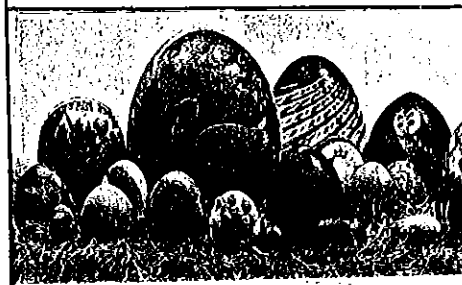
VERTICALEMENT. — 1. Guilguillis. 2. Pas touché par l'occupation. - Fait grossir. - Grave si elle est forte. 3. Nom d'un petit bonhomme. - Largeur. - Jeu vraiment chinois. - Exclamation. 4. Œuvre en trois dimensions. - Steppes russes. 5. Muse de la Musique. - Cabillauds si elles sont fraîches. 6. Déesse Incestueuse. - Qui n'est pas insensible. - Ile. 7. Les tambours modernes dédaignent sa peau. - Pièges submergés. 8. Ses lieutenants ne combattent que des êtres sans défense. - Note. 9. Elle tisse finement. - Une telle croix a des petits anneaux. - Crack. 10. Note. - Tête de loup. - Sa fleur ne manque pas de style. - Habitude. 11. Qui ne doivent rien à l'Imagination. - Durs à cuire. - Doux ou sec s'il est blanc. 12. Son train n'est pas le TGV. - D'un auxiliaire. - Ordre de départ. 13. Exécute une ouverture. - Dont on rêve. 14. Bourreau de bovidés. - Chant allemand. 15. A de jolis boutons. - D'une des parties du monde. - Iranien d'autrefois.



— Merci, vous aussi, et bonne guérison pour votre extinction de voix !...
(J.M.P. J. Faizant)



— Ce sera un petit réveillon aux chandelles.
(J.M.P. Jean Bellus)



— Dernier de la classe ! Il te faut une punition exemplaire : c'est toi, cette année, qui vas adresser nos vœux à nos amis et à toute la famille.
(Lavergne)



— Et celui de l'année dernière, vous me le reprenez à combien ?
(J. Graud)